

Le 28 mars 2025

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Résultats de l'exercice 2024

Le Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge, réuni le 28 mars 2025, a examiné les comptes de l'exercice 2024 arrêtés par le Directoire.

Le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie de Cambodge en 2024 s'établit à 31,3 millions d'euros contre 0,2 million d'euros en 2023. Cette progression s'explique principalement par la prise de contrôle par Compagnie de Cambodge sur Financière Moncey et l'ensemble de ses filiales depuis le 1^{er} novembre 2024 (conséquence de la fusion de Compagnie des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard dans Compagnie du Cambodge le 31 octobre 2024 suivie de la fusion de Compagnie des Tramways de Rouen dans Financière Moncey le 1^{er} novembre 2024). Cette prise de contrôle a entraîné la prise de contrôle par Compagnie du Cambodge sur Société Industrielle et Financière de l'Artois et l'ensemble de ses filiales, dont le Groupe IER.

Le résultat opérationnel s'établit à 2,5 millions d'euros contre une perte de -1,3 million d'euros en 2023, car il intègre deux mois de résultat du Groupe IER, qui bénéficie de l'amélioration de Automatic Systems, grâce à la poursuite du redressement de la profitabilité, après une année 2023 impactée par une attaque informatique, et de la cession du fonds de commerce Indestat à Polyconseil.

Le résultat financier ressort à 54,1 millions d'euros, en hausse de 24 % par rapport à l'exercice 2023. Il est principalement constitué des dividendes reçus et des revenus d'intérêts, qui ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt en 2024.

La part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles s'établit à -0,7 million d'euros, contre -0,4 million d'euros au cours de l'exercice 2023. Cette évolution intègre essentiellement la baisse du résultat de IER, retenu entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 octobre 2024, contre 12 mois sur l'exercice précédent.

Le résultat net du Groupe s'établit à 45,7 millions d'euros contre 33,3 millions d'euros en 2023. **Le résultat net part du Groupe** ressort à 40,3 millions d'euros contre 31,0 millions d'euros en 2023.

Proposition de dividende : 1,80 euro par action

Le Directoire proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de 1,80 euro par action au titre de l'exercice 2024, soit 109 millions d'euros (vs 101 millions d'euros au titre de l'exercice 2023).

Chiffres consolidés de Compagnie du Cambodge

(en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	31,3	0,2
Résultat opérationnel	2,5	(1,3)
Résultat financier	54,1	43,6
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(0,7)	(0,4)
Impôts	(10,2)	(8,6)
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Résultat net	45,7	33,3
Résultat net part du Groupe	40,3	31,0

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés 2024 sont en cours. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

Fusion par absorption de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge

Le 31 octobre 2024, fusion par voie d'absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge. Pour rappel, Compagnie du Cambodge a procédé à une division par 100 du nominal de son action avant la réalisation de la fusion. La parité de fusion, postérieurement à la division du nominal, était de 110 actions Compagnie du Cambodge pour 1 action de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le commissaire à la fusion, Monsieur Maurice Nussenbaum du cabinet Sorgem Evaluation, désigné par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre, a établi les rapports prévus par la loi sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports. Ces rapports ainsi que l'ensemble des documents d'information relatifs à la fusion sont mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.compagnie-du-cambodge.fr>.

Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncé par Bolloré SE

Le 12 septembre 2024, Compagnie du Cambodge prend acte de l'annonce, ce jour, d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE sur Compagnie du Cambodge.

Le 23 décembre Bolloré SE décide de relever le prix et la parité d'échange en actions Universal Music Group (UMG) de l'offre publique de retrait suivie de retrait obligatoire annoncées le 12 septembre 2024. Cette offre prendra la forme d'une offre publique alternative payable, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux, et dont les termes proposés sont les suivants :

- branche achat : 110 euros par action Compagnie du Cambodge, soit une augmentation de 18,28 % par rapport au prix initial de 93 euros ;
- branche échange : 4,69 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Compagnie du Cambodge contre 4,07 pour la parité d'échange initiale.

Le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant, s'est prononcé sur l'équité des conditions financières de chaque projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et les notes en réponse ont été publiées le 17 janvier 2025.

Ce projet a été présenté au Collège de l'AMF le 25 mars 2025 et reste à ce jour en cours d'examen.